

## SAÔNE-ET-LOIRE

# Près de 20 000 connectés pour « laisser les ruraux respirer »

**L'appel à la mobilisation virtuelle lancé pour « défendre la ruralité » a permis de rassembler 380 000 participants dont environ 20 000 Saône-et-Loiriens.**

« Je suis chasseur, cavalière et agricultrice. Je respecte la liberté d'agir des autres et je veux que mes choix soient respectés. » « Nous sommes en l'an 2021 et malheureusement, l'humanité en général n'arrive pas à cohabiter tranquillement. » « En milieu urbain il y a le cinéma, les théâtres, les musées... Pour nous il y a la chasse, la pêche, les champignons... Chacun sa vie. Respectons-nous les uns les autres ! » « Je suis heureux de cette initiative de manifestation virtuelle qui nous réunit plutôt que de nous diviser. » Voilà quelques-unes des remarques exprimées au cours de la première manifestation rurale virtuelle qui s'est déroulée ce samedi sur une plateforme internet, avec comme mot d'ordre : « Laissez respirer les ruraux. »

## La chasse, la pêche, le sapin de Noël et le Tour de France

En recoupant les résultats d'un mini-sondage effectué à la fin de la manifestation auprès de différents acteurs du monde rural départemental, avec le nombre de chasseurs, de pêcheurs, d'agriculteurs, et d'usagers de la nature en Saône-et-Loire, l'estimation de participation s'élève à 20 000 connections-adhésions. Une mobilisation dont



Les acteurs des territoires ruraux expliquent agir « sur le terrain en aménageant les biotopes, en préservant les espèces, en prenant soin du potentiel de leurs terres, en vivant avec la nature au quotidien, tout simplement ». Photo d'illustration FNC

## « Ce sont justement les chasseurs qui empêchent les ruraux de respirer ! »

À l'occasion de la manifestation virtuelle, l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) rappelle aux chasseurs que « ce sont justement eux, qui empêchent les ruraux de respirer ! »

se félicite Évelyne Guillon. La présidente de la Fédération départementale des chasseurs était présente jeudi au siège de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or, et de la Fédération régionale cynégétique Bourgogne Franche-Comté à Norges-la-Ville, lorsque Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) a lancé un appel à la mobilisation généra-

le ce 12 juin pour « la défense d'une rurale unie et solidaire ».

Évelyne Guillon estime, de son côté, que « les ruraux doivent pouvoir sauvegarder et transmettre à leur tour à leurs enfants des valeurs et des plaisirs simples où la chasse, la pêche, le sapin de Noël et le Tour de France, continueront envers et contre tout à faire partie de la vie rurale. Nous ne voulons pas d'une idéologie

verte sans viande, sans voiture et sans avion, complètement déconnectée du monde rural dans lequel nous vivons aujourd'hui. » Et de citer Jean Cau, écrivain, journaliste et polémiste français : *Un homme sans mémoire est comme un arbre sans racine.*

Après avoir lancé, cette année, une brigade digitale destinée à réagir face à toutes les attaques dont les chasseurs font l'objet, la Fédération départementale des chasseurs va créer en 2022, en liaison avec les pêcheurs, les agriculteurs et les usagers de la nature, une plateforme commune qui rassemblera toutes les informations liées au monde rural et qui demandent une prise de position ferme.

Jean-Pierre TISSIER (CLP)

## BLAIREAUX

## Recours gracieux

L'Entente naturaliste de Bourgogne a adressé « un recours gracieux » au préfet de Saône-et-Loire lui demandant « d'abroger l'autorisation de déterrage qui permet de détruire le blaireau d'Europe (Meles meles) sans limitation et ce depuis le 15 mai ». L'Entente qui regroupe l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire, la Société d'histoire naturelle d'Autun et La Choue (Étude et protection des rapaces nocturnes en Bourgogne Franche-Comté), conteste « l'autorisation délivrée par le préfet au motif notamment qu'en intervenant si tôt, le déterrage perturbe gravement la reproduction de l'espèce en entraînant la destruction de familles de blaireaux. Le blaireau peut être détruit par déterrage du 15 mai au 15 janvier. Chaque année, 700 blaireaux sont déterrés et détruits au printemps et en été en Saône-et-Loire. »

Christophe Debowski, président de l'Association départementale des équipages de vénerie sous terre (ADEVST), « prend acte de ce recours ». Mais il estime que « ces associations semblent mal connaître la législation et la situation des populations de blaireau en Saône-et-Loire ».

## TROMPE

## Concours en ligne

La société de vénerie propose un concours de trompe de chasse en ligne. Pour participer, les sonneurs doivent être adhérents à l'Association des veneurs, à jour de leur cotisation 2021. L'inscription est ouverte jusqu'au 30 juin 2021. Pour la catégorie « Espoir » (sonneurs de moins de 25 ans) – une fanfare libre et une fanfare imposée (le sanglier). L'enregistrement des fanfares devra être accompagné d'une photocopie de la carte d'identité. Pour la catégorie « confirmé » (sonneurs de 25 ans et plus) – une fanfare libre + une fanfare imposée (le dix cors jeune-ment). Le jury délibérera en juillet. Il désignera les trois premiers de chacune des catégories. Il est composé de Nicolas Bon, Jean-Luc Corroyer, Mickael Perrenet, Vincent Dornez, Vincent Pinel, Mathieu Wassmer et Loïc de Suremain.

Sonnez face à la caméra (pavillon non visible) et envoyez vos vidéos à l'adresse suivante : [cmeheust@venerie.fr](mailto:cmeheust@venerie.fr).

## SAÔNE-ET-LOIRE

## Réduire les accidents impliquant la faune sauvage

La Fédération départementale des chasseurs a mis à la disposition des responsables de territoire, via l'espace « Adhérents » de son site internet, un volet pour la saisie des mortalités extra-cynégétiques de la faune sauvage. Les données recueillies doivent contribuer à atteindre deux objectifs : réduire les accidents de la circulation impliquant la faune et diminuer l'impact des infrastructures sur les populations des es-

pèces concernées. Un premier volet de recueil de données doit permettre d'identifier des tronçons ou des sites accidentogènes afin de mettre en place une politique de prévention régulière, en partenariat avec les aménageurs : Direction interdépartementale des routes Centre Est, Direction des routes et des infrastructures, Voies navigables de France...

La Fédération, avec le dossier intitulé FAUNEINFRA 71 dépo-

sé dans le cadre de l'Eco-contribution veut pouvoir générer un flux de données régulier concernant la mortalité de la faune sauvage en lien avec les infrastructures linéaires du département. En s'appuyant sur le réseau des chasseurs, à l'aide de l'outil mis à disposition des responsables de chasse, la Fédération souhaite recenser des cas de mortalités de la faune sauvage (espèces chassables et non chassables) au niveau

des infrastructures naturelles (cours d'eau...) ou artificielles (routes nationales, départementales, canaux...) sur l'ensemble du département.

Pour toute demande d'information sur ce sujet, contacter à la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, Gaëtan Bergeron au 06.07.41.88.21. ou [gbergeron@chasseurdefrance.com](mailto:gbergeron@chasseurdefrance.com)